

Affaire de Drusenheim

Pour le strict respect de la neutralité des établissements publics

*Communiqué des syndicats de la FSU du supérieur en Alsace
avec le soutien de la FSU 67
(Le 23 décembre 2013)*

Depuis le 9 décembre dernier l'école publique élémentaire Jacques Gachot de Drusenheim expose ostensiblement sur sa façade de grandes affiches à caractère religieux. Des parents d'élèves et des citoyens se sont émus de cette initiative municipale. Notre collègue Jean-Pierre Djukic¹, dont l'enfant est scolarisé dans cette école, a saisi le médiateur académique et demandé au maire de retirer cet affichage qui contrevient au principe de neutralité des établissements publics. Pour avoir usé de sa liberté d'expression et avoir à juste titre rappelé le droit, il subit aujourd'hui menaces et intimidations.

Les syndicats de la FSU soussignés condamnent ces pratiques et apportent tout leur soutien à Jean-Pierre Djukic. Ils s'associent à sa demande que soient retirés dans les meilleurs délais des affiches qui s'apparentent à une manifestation prosélyte et ne constituent en rien une exposition culturelle ou artistique comme le prétend le maire de Drusenheim. Ils réfutent la justification de l'Inspection académique telle qu'elle a été rapportée par les DNA² dans l'édition du 11 décembre 2013. Les syndicats de la FSU considèrent au contraire qu'un maire d'une commune ne saurait s'appuyer sur le régime concordataire de l'Alsace-Moselle pour faire couvrir les murs extérieurs d'un établissement public de représentations religieuses. Dans le cas de Drusenheim la continuité de l'affichage entre l'église et l'école élémentaire attenante constitue une circonstance aggravante : elle montre aux yeux des élèves et de tous les citoyens une unité symbolique forte entre un lieu de culte et un établissement public.

Les syndicats de la FSU sont attachés au principe de neutralité des administrations publiques tout comme à celui de la laïcité qui est au fondement du système éducatif français depuis la fin du 19^{ème} siècle. Ces principes de la République ne sauraient souffrir d'exceptions.

*SNCS-FSU Alsace, SNESUP-FSU Alsace, SNASUB-FSU Alsace,
avec le soutien de la FSU 67.*

¹ Jean-Pierre Djukic est directeur de recherche au CNRS, conseiller scientifique à l'Université de Strasbourg et membre du SNCS-FSU.

² « L'inspection académique a souligné, quant à elle, qu'« en Alsace, il n'y avait pas lieu de s'émouvoir de ces affiches. Il y a des croix dans les salles de classe, des cours de religion. C'est le droit local », a-t-elle rappelé. »